



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 19 MAI 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Rue de l'Est

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 19.05.2025, par l'entreprise Pie Couverture, La Gimarderie, 18380 Ivoy-Le-Pré,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture au 4 rue de l'Est - 18250 Henrichemont, à compter du 20.05.2025 et ce pendant 20 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise Pie Couverture, afin de permettre le bon déroulement des travaux de couverture au 4 rue de l'Est, 18250 Henrichemont, à compter du 20.05.2025 et ce pendant 20 jours calendaire.

**Article 2<sup>ème</sup>** : La circulation des véhicules sera interdite, aux droits des travaux, rue de l'Est, 18250 HENRICHEMONT, à compter du 20.05.2025 et ce pendant 20 jours calendaire.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise Pie Couverture.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Pie Couverture sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250519-2025-39-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Publié sur le site de la commune le 19.05.2025

Le Maire,  
Gilles BUREAU

